



Visa de retour consulaire pour vls

Par **hamboo**, le **11/05/2010** à **12:02**

Bonjour,

Je possède un VISA France (Sauf CTOM) de Type D (long séjour, 1 an) avec mention salarié. L'OFII ne m'a pas encore convoqué pour la validation de mon VISA.

Je dois me rendre en Italie cette semaine, et je voudrais savoir si cela poserait un problème à mon retour en France ?

Sur un formulaire que je dois envoyer à l'OFII, j'ai cette remarque : vous ne serez pas autorisé à rentrer en France sans avoir au préalable sollicité un visa de retour auprès de l'autorité consulaire compétente.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer où demander le visa de retour et combien de temps cela prendrait ?

Merci de votre aide!

Par **chris_idv**, le **03/06/2010** à **11:11**

Bonjour,

Contactez l'ambassade de France en Italie pour de plus amples précisions.

Cordialement,